

souhaitons le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre, pour tout le bien qu'ils feront à ces humbles servantes de Dieu, à ces dignes épouses de Jésus-Christ, et à ces inséparables filles et compagnes de la Séraphique Ste. Térèse.

Que le bon St. Joseph, ce glorieux époux de la Vierge Immaculée Marie Mère de Dieu, dont le nom est si grand au Carmel, daigne prendre sous sa spéciale protection ce nouveau Carmel qui s'établit dans ce pays, qui dès le principe l'a choisi pour son protecteur, parce que ses premiers habitants étaient sans doute embrasés des saintes ardeurs qu'avait allumées dans le monde entier cette admirable fille du Carmel.

Sera le présent mandement lu et publié dans la chapelle de Notre-Dame du Sacré Cœur, dans la cérémonie de l'installation de la nouvelle communauté du Carmel en cette ville.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-soing de notre secrétaire, le sixième jour du mois de juin, en l'an mil huit cent soixante et quinze.

L. † S † Ia. Ev. de Montréal.

J. O. PARÉ.
Chan. Secrétaire.